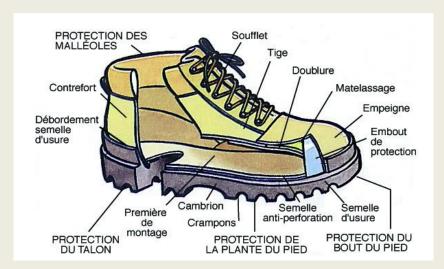


LA CAZETTE DU RANDONNEUR

Les 7 règles à adopter pour entretenir ses chaussures de marche

Extrait d'un article de Treck Magazine du 19 juin 2019





Vos chaussures de randonnée aussi robustes puissent-elles paraître, méritent toute votre attention si vous souhaitez voir leurs performances perdurer dans le temps et ne pas avoir à les remplacer plus rapidement que prévu.

Règle 1 : le nettoyage

Après utilisation, vos chaussures auront besoin de respirer. Ôtez la semelle de propreté, ouvrez les lacets et la languette en grand pour une ventilation maximale. Nettoyer vos chaussures après chaque utilisation doit **devenir un rituel**.

Pour cela rien de plus simple. Armez-vous d'une brosse à tendance souple (certaines zones sont fragiles), et effectuez un premier dépoussiérage à sec, avant un second nettoyage avec un peu d'eau tiède (pas de lave-linge). En effet, laisser la boue s'agglutiner durant plusieurs jours risque d'altérer les performances du revêtement extérieur, lui faisant perdre de sa souplesse, et fragiliser ainsi la chaussure dans le temps.

Règle 2 : l'entretien de la semelle

Ne négligez pas non plus la semelle d'usure : **retirez les cailloux et autres déchets qui auront pu s'y loger**, ceux-ci étant souvent la cause d'une dégradation accélérée de la gomme, impactant sur les performances d'accroche de cette dernière.

Règle 3 : le lavage de l'intérieur

De manière moins régulière, on veillera à nettoyer l'intérieur de vos souliers, et ce pour deux raisons : limiter les **mauvaises odeurs** liées au développement des bactéries, et réactiver la **respirabilité de la membrane** (pour les chaussures en étant munies). Rien de plus simple : retirez la semelle de propreté, remplissez d'eau et frottez. Le tout plusieurs fois jusqu'à obtention d'une eau claire.

Règle 4 : le séchage

Il faut absolument éviter de placer vos chaussures à proximité d'une source de chaleur directe (feu de cheminée, poêle à bois, radiateur, soleil). Nous l'avons tous fait un jour ou l'autre, mais cela risque d'altérer à très court terme les différents encollements et la souplesse de la tige (surtout le cuir).

Si l'intérieur est humide, optez pour la bonne vieille méthode du papier journal fourré en boule.

Règle 5 : la protection de la tige

Soumises à des contraintes importantes, les membranes équipant les chaussures vieillissent mal. Réactiver régulièrement la déperlance de la tige, permet à l'eau de glisser sur la surface, évitant de saturer l'intérieur de la chaussure.

Différents produits existent, variant selon les matériaux utilisés sur votre chaussure : soyez donc vigilants aux consignes figurant sur l'emballage au moment de l'achat. Et si vous êtes adeptes du tout cuir, fuyez le cirage qui risque de dégrader la membrane et préférez une crème protectrice dédiée qui l'empêchera de sécher et de se fissurer.

Règle 6 : le rangement et le stockage

Une fois vos chaussures propres et sèches, stockez-les à l'air libre dans un endroit sec, relativement aéré et maintenu à température constante. Et si vous ne comptez pas les réenfiler avant un certain temps, alors remplissez-les de papier journal (ou autre) afin qu'elles puissent conserver leur forme.

Règle 7 : les réparations

Votre semelle d'usure est abîmée ? Cela ne signifie pas pour autant la mort de votre chaussure. Pensez au **ressemelage** (n'attendez cependant pas de voir complètement à travers). Cette opération financièrement raisonnable pourra faire repartir vos souliers pour plusieurs années.

Sachez cependant que toutes les chaussures ne sont pas ressemelables, certaines marques ne fournissant pas de semelles séparées. Mais en fonction de la forme de votre chaussure, la semelle pourra parfois être remplacée par une semelle Vibram.

N'hésitez donc pas à faire appel à un cordonnier spécialisé. Plusieurs opérations sont envisageables :

- remplacement ou ajout de gommes d'enrobage intégral,
- pose de gommes pare-pierres,
- remplacement de rigidificateurs,
- réparation de déchirures
- remplacement de crochets arrachés.